

Séance du 16 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à 9h30, le  
Conseil Communautaire régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Date de convocation : le 10 mars 2023

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part au vote
31	31	24

**Objet de la délibération : COMPTE DE GESTION 2022 DU  
RECEVEUR - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE****23-03-16/05**

Conseillers à voix délibérative ayant pris part au vote :

M.GARRON	Président – Maire de Solliès-Pont
M. PALMIERI	1 <sup>er</sup> Vice-Président – Maire de La Farlède
M. AYCARD	2 <sup>e</sup> Vice-Président – Maire de Belgentier
M. FABRE	3 <sup>e</sup> Vice-Président – Maire de Solliès-Toucas
M. GERARDIN	4 <sup>e</sup> Vice-Président – Maire de Solliès-Ville
Mme XICLUNA	Conseillère communautaire – commune de Belgentier
M. MATTEODO	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
Mme DRELON	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas
M. CALONGE	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
Mme RAVINAL	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme SMADJA	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
M. DUPONT	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme FOUCOU	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
M. LAURERI	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
M. BOUBEKER	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme BELTRA	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme VINCENTS	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
M. HENRY	Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Mme MANGOT	Conseillère communautaire – commune de La Farlède
M. BERTI	Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Mme EXCOFFON-JOLLY	Conseillère communautaire – commune de La Farlède
M. GENSOLLEN	Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Mme FOUASSE	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Ville
M. CASTEL	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Ville

**Conseillers ayant donné procuration :**

M.VITRANT à M. AYCARD  
Mme MARTINEZ à M. FABRE  
M. JAULT à M. MATTEODO  
M.COIQUAULT à Mme RAVINAL  
Mme CORPORANDY-VIALON à M. PALMIERI  
Mme GAMBA à M. BERTI

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire élit M. FABRE secrétaire de séance.

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par M. DUBOIS, receveur en poste à la Trésorerie de TOULON, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif 2022 du budget annexe eau potable de la Communauté de Communes Vallée du Gapeau.

083-248300410-20230316-23\_03\_16\_05-DE

Recu le 22/03/2023

Pour ce budget annexe, le Président précise que le receveur a transmis à la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau le compte de gestion, comme la loi lui en fait obligation. Il propose au conseil d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2022, et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif 2022 pour le même exercice, qui n'appelle ni observation ni réserve.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2343-1 et 2 applicables aux EPCI par renvoi des articles L5211-36 et R5211-13 du même Code,

**CONSIDÉRANT** l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur,

**DÉLIBÈRE ET DÉCIDE :**

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

- **D'APPROUVER** l'exposé du Président et de le transformer en délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de sa  
transmission en Préfecture du Var le  
et de sa publication le



Docteur André GARRON

Président CCVG  
Maire de Solliès-Pont

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "André Garron".

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, de sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**EAU - CC VALLEE DU GAPEAU  
BUDGET ANNEXE**

**COMPTE DE GESTION  
EXERCICE 2022**

PRÉSENTÉ À  
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)  
M Régis DUBOIS

083020 SGC TOULON

**SOMMAIRE**

**Le Compte de Gestion sur Chiffres**

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale .....	3	Etat I-1	4
1 Bilan synthétique .....		Etat I-2	5
2 Bilan .....			
2.1 Bilan Actif .....			
2.2 Bilan Passif .....			
3 Compte de résultat synthétique .....		Etat I-3	13
4 Compte de résultat .....		Etat I-4	14
5 Annexe .....	18		
Etats des opérations pour compte de tiers .....		Etat I-5	19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire .....	21		
1 Résultats budgétaires de l'exercice .....		Etat II-1	22
2 Résultats d'exécution .....		Etat II-2	23
3 Etat de consommation des crédits .....		Etat II-3	26
4 Etat de réalisation des opérations .....		Etat II-4	30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs .....	35		
1 Balance des comptes .....		Etat III-1	36
2 Situation des valeurs inactives .....		Etat III-2	51
4EME PARTIE : Page des signatures .....	52		

**AR Prefecture**

IDENTIFIANT BUDGET 34564  
N° de SIRET 248300410-20230316-23\_03  
du le 22/03/2023

AVANT EXERCÉ AU COURS DE LA SESSION  
DU 01/01/2022 AU 08/03/2023

Nomenclature M69  
Voté par Nature

## Résultats budgétaires de l'exercice

31501 - EAU - CC VALLEE DU GAPEAU

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 575 014,64	1 828 702,54	4 403 717,18
Titres de recette émis (b)	1 168 880,58	1 235 965,99	2 404 846,57
Réductions de titres (c)		524 942,93	524 942,93
Recettes nettes (d = b - c)	1 168 880,58	711 023,06	1 879 903,64
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 575 014,64	1 828 702,54	4 403 717,18
Mandats émis (f)	282 023,09	502 886,93	784 910,02
Annulations de mandats (g)		72 404,02	72 404,02
Depenses nettes (h = f - g)	282 023,09	430 482,91	712 506,00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	886 857,49	280 540,15	1 167 397,64
(h - d) Déficit			

AR Prefecture

083020  
Reçu le 22/04/2023



